

SONVILIER

MOBILITÉ
FICHE**Mobilité électrique**

Des bornes de recharge pourraient être envisagées à certains endroits stratégiques (devant la Commune, éventuellement à la gare ou à la Place du Collège, etc.).

M3

**Parkings-Relais (P+R)**

La CRTU (mesure JB.MC-P.12) estime souhaitable la mise à disposition de cinq places P+R à la gare, car seuls 55.3% des habitants sont considérés comme ayant accès aux transports publics via la halte ferroviaire, soit bien en-dessous de la moyenne régionale.

M5

**Concept de mobilité douce**

Au niveau de la mobilité piétonne, les 'traverses' des quartiers, à l'image du passage école-église ou du passage de la Gare, sont très précieuses et il y a lieu de les valoriser.

M7

Au niveau des deux-roues, il manque des abris vélos/trottinettes à la gare, à l'école, à la halle de gym et au terrain de football.

**Chemin de l'école**

Afin de réduire le trafic aux alentours de l'école (dépose-minute), un concept pour le chemin de l'école pourrait être mis en place, par exemple avec Pedibus.

M8

BIODIVERSITÉ
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

La Commune devrait privilégier une végétation de type prairie fleurie avec fauche tardive au cimetière, derrière l'école, sur les bords de route, ... en intégrant des espèces indigènes et mellifères.

B1

**Surfaces perméables**

Plusieurs surfaces :

- stationnement essentiellement,
- pour partie la Place du Collège,

B2

se prêteraient aisément à recevoir des matériaux perméables (pavés filtrants, dalles alvéolées, groise) lors de prochaines réfections, d'autant si une arborisation de ces espaces est menée conjointement.

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Sonvilier possède quelques arbres remarquables (entre autres le long de la Route cantonale avec le splendide chêne à l'Est de la Place du Collège, le tilleul qui marque l'extrémité Est du bf 727 et, de façon encore 'timide', le Sequoiadendron sis sur le bf 665) qui magnifient leur environnement immédiat, mais ils sont globalement peu nombreux. Une attention particulière à ces sujets permettra à Sonvilier de renforcer sensiblement la biodiversité dans le tissu bâti tout en contribuant à améliorer le climat estival de nombreux sites.

Sonvilier possède ainsi de très belles opportunités de surfaces pour favoriser notablement cette biodiversité au village avec, par exemple :

- la plantation d'un mail arboré au cimetière ;
- l'aménagement d'un arboretum ou d'un verger pédagogique sur le bf 134 (derrière l'église) ;
- la mise en œuvre d'un concept partagé d'arborisation entre les propriétaires des parcelles de tout le coteau qui se déroule de la Rue de la Cure en direction de l'Ouest (les Brues) ;
- un effort de végétalisation/ embellissement par un mail arboré de la Place du Collège comme des plateformes de stationnement de la halle de gymnastique ;
- la plantation à minima d'un arbre remarquable sur la 'place' de confluence des Rue des Brues / Petit Chemin / des Sociétés / Ruette / du Righi, ceci en lien avec les mesures du PDE Suze à l'amont de la 'place' et à l'aval, avec la modification du dévers

B3

de chaussée ; cela permettrait un véritable projet de réaménagement et de valorisation du secteur ;

- la plantation d'un alignement arboré depuis la 'porte' Ouest du Village pour relier Renan.

A saluer le projet en cours mené avec l'école, le Parc Chasseral, Pronatura et la société d'arboriculture pour revitaliser la haie et replanter des pommiers.

Espèces liées aux bâtiments



L'interdiction de toits plats pour la zone Centre (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5

Petits aménagements pour la faune



Sur le 'plateau' de la gare, derrière l'église, sur tout le coteau qui se déroule de la Rue de la Cure en direction de l'Ouest, ..., des aménagements spécifiques pour la petite faune seraient idéalement situés (nichoirs, tas de bois, de pierres ou de feuilles mortes, hôtels à insectes, etc.). Des projets qui pourraient être mis en œuvre par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles. Un travail important de sensibilisation (et d'exemplarité) doit parfois être fait avec les citoyens pour que de telles mesures voient le jour également sur terrains privés.

B6

Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau



La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

Une action de reconstitution / renforcement de la végétation aux abords de la Suze est ainsi à mettre en œuvre.

La Commune est sensible à ces aspects, pris en compte dans la révision en cours du Plan directeur des eaux. Ainsi, bien que ce mandat soit assuré par le syndicat des berges de la Suze, la Commune peut encourager le dialogue en ce sens.

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)



Un bac à fleurs devant l'Église comprend plusieurs essences de néophytes ; il serait judicieux de le remplacer par des essences indigènes.

B9

De manière générale, les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



Pollution lumineuse

A saluer, l'extinction nocturne de l'éclairage public pratiquée par la Commune.

B10

ÉNERGIE

FICHE

Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics



Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Sonvilier, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 48% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 70% ont été construits avant 1980 et accaparent 89% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2

Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires



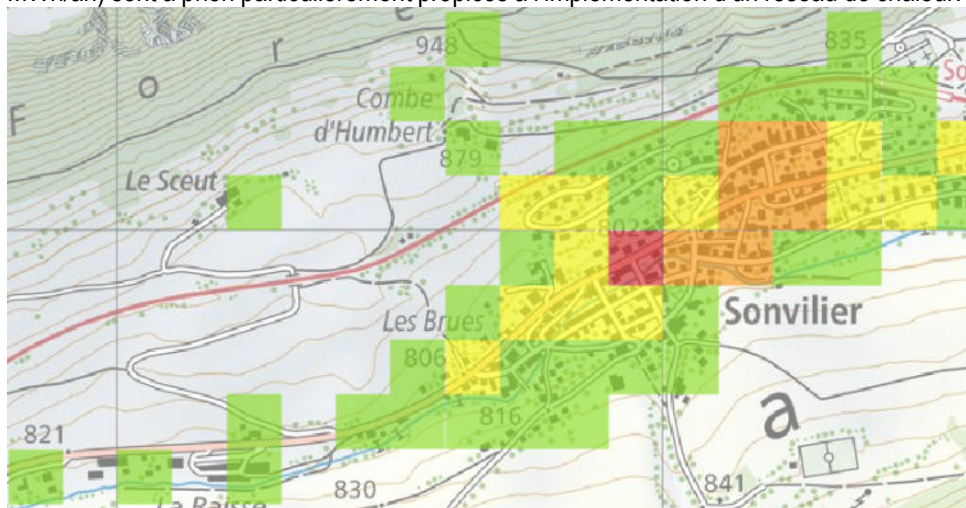
D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Sonvilier pourrait produire 17.8 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 4'448 ménages. 48 % de ce potentiel pourrait être produit par les 99 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 25 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 21 % de ce potentiel, soit la consommation de 949 ménages. En 2019, Sonvilier comptait 531 ménages.

Le projet de Parc éolien des Quatre-Bornes avec un potentiel de 42 GWh/an participera de façon active au mix d'Energies Renouvelables régionales.

E3
E5

Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Sonvilier. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.



E4

